

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Centre Éducatif Les petits pas	Numéro de permis 2015423	Date d'inspection Le 21 février 2024	
Nom de l'établissement Garderie centre éducatif les petits pas		Numéro de téléphone (506) 235-2942	
Adresse 9 rue Violette Saint-Quentin NB E8A 2B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	21 févr. 2024	21 févr. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<ul style="list-style-type: none"> - Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance. - Le ratio est respecté lors de la visite. - Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse. - Des exercices d'évacuation en cas d'incendie sont menés chaque mois. - Un registre d'incidents mineurs est tenu. Le parent est avisé des incidents et signe le registre. - Les enfants se trouvent sous surveillance en tout temps lorsqu'ils utilisent la toilette. - Un siège percé ou un siège pour l'apprentissage de la propreté est fourni ainsi que les marchepieds ou tabourets. - Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels. - Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants. - Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur les lieux. - Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles à chaque sortie. - Aucune boisson chaude n'est acceptée sur les lieux. - Les enfants n'ont pas accès à la cuisine. - Observations: Nourrissons 0-14 mois: Lavage des mains et la sieste Nourrissons 14-23 mois: Changement de la couche, lavage des mains et la sieste. 2 ans: Changement de la couche, lavage des mains et la sieste. 2-3 ans: La sieste 4 ans: Le diner, l'éducatrice racontent une histoire et discutent avec les enfants et l'accueil du parent. - Discussions avec les éducatrices concernant les produits chimiques et les feuilles de présence.

original signé par _____

Le 21 février 2024

Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par

Marie-France St-Pierre

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 février 2024

Date